



Feuille de route du

# Plan climat vaudois



« Si on ne les maîtrise pas, les changements climatiques vont accroître le risque de conséquences graves, généralisées et irréversibles pour l'être humain et les écosystèmes.<sup>1</sup> »

De manière générale, les changements climatiques vont s'accompagner d'une augmentation significative de la température et de modifications importantes des régimes de précipitation. L'augmentation de l'ampleur, de la fréquence et de l'intensité des phénomènes liés aux changements climatiques laisse envisager des conséquences importantes pour l'environnement, la qualité de vie, la sécurité et l'économie, à l'image des épisodes de canicule de 2003 ou 2015, dont la fréquence devrait augmenter à l'avenir.



© DGE-DIRNA

Lave torrentielle du Pissot (1995)



© Keystone / Valentin Flauraud

Canicule à Lausanne (2017)



© Shutterstock / Ursula Perreten

Glacier des Diablerets

Le territoire cantonal, composé de plusieurs zones géographiques, sera impacté de manière différenciée selon les régions. En particulier, l'arc alpin pourrait connaître une augmentation de la température pouvant dépasser 4°C. Un exemple, à la fois sensible et fiable de l'évolution climatique, est sans conteste le retrait glaciaire, à l'image du glacier de Tsanfleuron aux Diablerets.

Les enjeux climatiques concernent de nombreux domaines, tels que l'agriculture, la santé, l'énergie, la mobilité, ou la biodiversité. Pour y répondre de manière circonstanciée, le Conseil d'Etat vaudois a décidé de mettre en place un **plan climat cantonal**, dont l'objectif consiste à **mobiliser l'ensemble des forces autour d'une démarche cohérente, transversale et durable**, organisé autour trois axes thématiques :



### Réduire

les émissions de gaz  
à effet de serre



### S'adapter

aux changements climatiques



### Documenter

les changements climatiques

<sup>1</sup> GIEC, 2007: Changements climatiques, rapport de synthèse



# Réduire

## les émissions de gaz à effet de serre

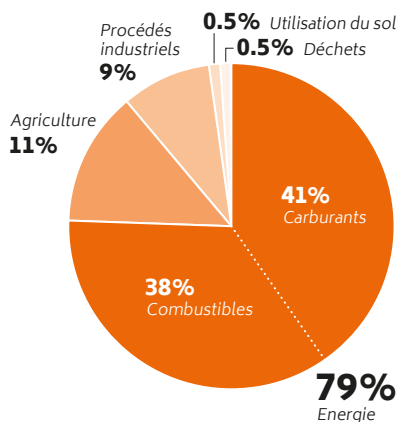
### OBJECTIF

Définir un **plan d'action** pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), en cohérence avec l'objectif 2050 de la Confédération, qui fixe la limite entre 1 et 1.5 tonnes par habitant et par année.

### ETAT ACTUEL

Sur le territoire cantonal, les émissions moyennes de GES se situent à 5.5 tonnes par habitant et par année.

Répartition des émissions de GES (CO<sub>2</sub>-équivalent) à l'échelle du territoire cantonal (données 2015).<sup>2</sup>



Ces émissions sont majoritairement dues à la consommation d'énergies fossiles (79%) : combustibles pour le chauffage des bâtiments et carburants pour les véhicules. Cette analyse ne considère toutefois pas les émissions générées hors du canton (ex. biens de consommation produits à l'étranger).

### METHODOLOGIE

La démarche se concentre essentiellement sur les quatre principaux domaines d'émission : l'énergie, la mobilité, l'agriculture, et les procédés industriels. Les actions proposées devront également tenir compte des émissions exportées, ainsi que du potentiel biologique d'accumulation de carbone de certains milieux (ex. forêt, sol). Les axes de travail visent à :

#### Soutenir, renforcer et compléter les politiques publiques

Certaines politiques publiques contribuent à la protection du climat, à l'image de la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn) dont les objectifs d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable participent à la réduction des émissions de GES.

**EXEMPLE** – Les politiques publiques de mobilité mises en œuvre par le Canton de Vaud prévoient des mesures d'encouragement au transfert modal. Ces mesures correspondent à des actions pour une mobilité durable, comme l'encouragement à l'utilisation des transports publics, le soutien à la mobilité douce ou au co-voiturage.

#### Développer des actions d'exemplarité de l'Administration

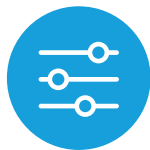
Sur la base d'études existantes<sup>3</sup>, la mise en place d'actions d'exemplarité vise notamment à responsabiliser, inspirer et sensibiliser les acteurs (ex. bâtiments de l'Etat, mobilité, achats, cantines, etc.).

#### Déployer des actions-pilotes

Le but est de mettre à l'épreuve de nouvelles pratiques et de documenter leurs effets (ex. techniques visant à augmenter la teneur en matière organique du sol).

<sup>2</sup> DGE, 2017 : Inventaire cantonal des émissions de gaz à effet de serre

<sup>3</sup> UDD, 2012 : Bilans CO<sub>2</sub> et développement durable de l'administration cantonale



# S'adapter aux changements climatiques

## OBJECTIF

Définir un **plan d'action** visant à prévenir, réduire et gérer les impacts des changements climatiques sur l'environnement et la société.

## ETAT ACTUEL

L'état des lieux réalisé<sup>4</sup> a permis d'identifier 85 enjeux d'adaptation répartis sur 9 domaines d'impact.



Agriculture



Biodiversité



Dangers naturels



Dév. du territoire



Énergie



Forêt



Gestion des eaux



Santé



Tourisme

L'analyse qualitative des experts a mis en évidence 10 enjeux prioritaires, ainsi que des enjeux transversaux (conflits et synergies). Ces enjeux sont généralement connus et considérés dans les politiques actuelles, mais de manière insuffisante pour faire face aux besoins d'adaptation aux changements climatiques.

## METHODOLOGIE

L'établissement du plan d'action s'articule principalement autour de trois axes de travail, à développer en coordination avec les nombreux services concernés :

### Clarifier le besoin et définir des mesures d'adaptation

Ces mesures visent à appuyer, renforcer ou compléter les politiques publiques impactées, dans le but de prévenir et réduire les risques liés aux changements climatiques.

**EXEMPLE** – La biodiversité joue un rôle essentiel dans la stabilité des systèmes écologiques lors de perturbations, notamment climatiques. L'établissement du plan d'action cantonal en faveur de la biodiversité vise à maintenir et renforcer la diversité biologique, contribuant ainsi à réduire les impacts liés aux changements climatiques.

### Évaluer les mesures dans une perspective « conflits et synergies »

La composante transversale des mesures et de leurs impacts doit être spécifiée, afin de cartographier les potentiels de conflit et de synergie.

**EXEMPLE** – L'eau fait l'objet de nombreux besoins (ex. irrigation, production hydroélectrique, débit résiduel dans les cours d'eau, enneigement artificiel, utilisation domestique, etc.). Par conséquent, sa répartition peut être problématique lorsque la ressource vient à manquer.

### Se coordonner avec les organes d'intervention

La protection de la population face aux événements extrêmes implique un cadre d'intervention et un degré de préparation actualisé en fonction de l'évolution du climat.

<sup>4</sup> DGE, 2017 : Adaptation aux changements climatiques – État des lieux dans le Canton de Vaud



# Documenter les changements climatiques

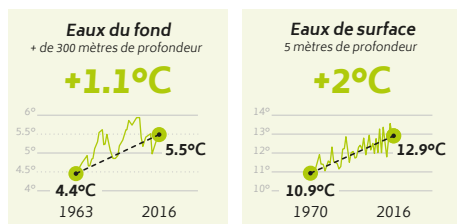
## OBJECTIF

**Suivre et documenter** les mesures du plan climat vaudois, ainsi que les impacts des changements climatiques sur le territoire vaudois.

## ETAT ACTUEL

Des indicateurs de suivi existent actuellement dans de nombreux domaines, à l'image du suivi de la température des eaux du Léman. Toutefois, ces données ne sont pour l'heure pas réunies pour offrir la vue d'ensemble pertinente.

Suivi de la température des eaux du Léman, 5



*La température moyenne annuelle des eaux du fond a augmenté de plus de 1°C en un demi-siècle, tandis que celle des eaux de surface de 2°C, impactant de manière significative la vie aquatique du lac.*

## METHODOLOGIE

### Suivre la portée des plans d'actions

L'évaluation de l'efficacité des mesures de réduction et d'adaptation nécessite la définition d'indicateurs de suivi.

### Documenter les impacts sur l'environnement

Si les connaissances actuelles permettent de prévoir globalement l'évolution du climat, les répercussions sur le territoire vaudois nécessitent d'être documentées à partir de données représentatives.

**EXEMPLE** – Le sol se caractérise par ses fonctions transversales dans la biosphère, notamment en tant que substrat fertile pour la végétation, régulateur des cycles de l'eau et du carbone, et source matérielle pour les activités humaines. A ce titre, l'observatoire des sols vise à surveiller et à assurer le maintien durable des fonctions du sol, ainsi qu'à évaluer le potentiel de séquestration du carbone organique.

### Actualiser les outils

Mettre à jour l'inventaire des émissions de GES ainsi que l'évaluation des enjeux d'adaptation, réaliser un bilan carbone.

### Communiquer et sensibiliser

Développer des actions de communication et de sensibilisation des acteurs, organisation des Assises vaudoises du climat (automne 2018).

L'établissement d'un plan climat cantonal constitue un objectif du programme de législature 2017-2022 et repose sur la nécessité pour le canton d'assumer sa responsabilité climatique.

L'élaboration de ce plan s'inscrit dans le prolongement de la politique climatique fédérale, qui s'aligne sur les objectifs de l'Accord de Paris, notamment celui de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C. »

(Source: CCNUCC, 2015 : Accord de Paris)

Dans ce sens, la Suisse prévoit de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 50 % à l'horizon 2030 et met en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

